

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 5 juin 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

DÉCISION N° 972/ARM/CEMM

portant homologation d'un insigne.

Du 03 juin 2020

DÉCISION N° 972/ARM/CEMM portant homologation d'un insigne.

Du 03 juin 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 1 6 6 S

Référence(s) :

↳ [Circulaire N° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 relative à la symbolique militaire.](#)

Décision n° 135/ARM/EMM/SF/ASC du 20 janvier 2020 (n.i. BO).

Note n° 533/ARM/EMM/SF/ASC du 5 mars 2020 (n.i. BO).

Lettre n° 0-8669-2020/ARM/DRAY du 10 avril 2020 (n.i. BO).

Lettre n° 00502250/ARM/SGA/SHD/DHS/DSD/BSM du 11 mai 2020 (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [141.6](#).

Référence de publication :

1. L'insigne tel que décrit en annexe est homologué sous le numéro M 1150.

2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

ANNEXE

ANNEXE I. DESCRIPTION DE L'INSIGNE.

1. DESCRIPTION HÉRALDIQUE



Insigne oval d'azur à la bordure d'or, chargé en coeur d'une ancre de marine cablée du même, accompagnée en chef de l'inscription en lettres capitales incurvées d'or "RESERVE CITOYENNE" et à la pointe de la devise "AD HONORES" surmontée du grade.

Nota. Le personnel militaire porte l'insigne avec le grade lui correspondant.

Dès que l'insigne sortira de fabrication un exemplaire sera adressé au service historique de la défense, au bureau symbolique Marine.

2. CODE COLORIMÉTRIQUE

ÉLÉMENTS	CORRESPONDANCE HÉRALDIQUE	COULEURS	CODE CMNJ
FOND	D'AZUR	BLEU	100 - 88,08- 29,9- 11,63
ANCRE, TYPOGRAPHIE, GRADE	D'OR	JAUNE	23-36- 92-12